



Des difficultés pour obtenir une consultation avec un médecin traitant, encore plus de complexités pour un examen rapide en cas de douleur, des délais pour avoir un avis/un diagnostic par un médecin spécialisé, d'importants délais pour bénéficier d'une consultation dentaire préventive, consulter une sage-femme, accéder à une prise en charge par un infirmier, par un masseur-kinésithérapeute, un orthoptiste, un psychologue, bénéficier d'une imagerie, d'un bilan orthophonique... Voici quelques infimes exemples de ce que peuvent faire remonter les habitants de la région Centre-Val de Loire depuis maintenant plusieurs années... Ce difficile accès aux professionnels, qu'ils soient en libéral ou en établissement, est d'autant plus problématique qu'il engendre potentiellement des retards de diagnostics, des retards de prise en charge et donc, une dégradation de la santé physique, psychique et sociale de la personne...

Si cette situation est globalement vraie pour une grande partie du territoire national, la difficulté est d'autant plus accentuée en Centre-Val de Loire et plus encore dans certains départements de la région. Face à ces pénuries de professionnels, au-delà de la prise en charge des patients dans le soin, ce sont aussi certaines actions de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) qu'il devient difficile de renforcer alors que, paradoxalement, ce serait aussi par ce biais que l'on réduirait l'incidence des problèmes de santé et maladies, nécessaire pour limiter les besoins de soins médicaux et paramédicaux.

Devant ces constats, les élus, les professionnels et les citoyens du Centre-Val de Loire se mobilisent depuis plusieurs années pour maintenir un nombre suffisant de professionnels dans leurs territoires. De nombreuses actions ont été entreprises pour attirer ces professionnels dans les communes de la région ou, tout au moins, pour faire en sorte qu'ils ne partent pas ou qu'ils puissent être remplacés lors de départs à la retraite, par exemple. En illustration, on peut citer les constructions de maisons de santé pluridisciplinaires ou de centres de santé, les aides à l'installation y compris pour des professionnels formés à l'étranger. Si certaines de ces démarches ont pu soutenir l'offre de recours sur quelques territoires, elles n'ont pas toujours permis l'installation de nouveaux praticiens mais elles ont pu parfois seulement engendrer un déplacement de cette offre, ou encore, elles n'ont pas permis l'installation des professionnels dans la durée. En effet, l'exercice dans des zones sous-dotées engendre un rythme de travail hors normes, une accumulation de kilomètres, l'impossibilité de s'absenter pour des congés ou pour se former. Face à tous ces constats, l'ensemble des politiques publiques, les universités, les centres de formations, les élus, les professionnels et les usagers ont compris la nécessité d'agir de façon concertée pour favoriser l'égalité d'accès aux soins dans la région.

Dans le cadre du lancement de réflexions communes préalables à la rédaction du PRS 3, une vision partagée de la situation de la démographie des professionnels médicaux et paramédicaux a été souhaitée par l'Agence régionale de santé. Ainsi, des réunions de travail ont été organisées par l'ARS, pour chacune des professions médicales et paramédicales, afin de définir les grandes orientations à court et moyen terme, pour les 5 ans à venir. En amont de chaque rencontre, l'ORS a été mandaté par l'ARS pour décrire la situation démographique de chaque profession.

Ce rapport présente l'ensemble des productions faites en amont de chaque concertation ainsi que les conclusions produites par les professionnels et les étudiants lors de ces ateliers. Cet état des lieux de la démographie des professionnels de santé en Centre-Val de Loire, propose une description de la situation démographique de 4 professions médicales (dont 15 spécialités de médecine) et 6 professions paramédicales, au regard des autres régions du territoire national. L'attractivité ou non de la région pour favoriser l'installation de professionnels post-formation a également été étudiée. Ce travail avait pour objectif de questionner l'adéquation de l'offre aux besoins et donc du nombre de professionnels à former. Ces données ont également permis de s'interroger sur les coopérations entre professionnels, les délégations de tâches, les conditions de formation et d'installation ou encore les habitudes de travail de tous ces professionnels...

En synthèse, la région apparaît significativement sous-dotée pour l'ensemble des professions étudiantes (dernière région du territoire national ou, au mieux, la quatrième plus faible densité). Par ailleurs, des inégalités importantes sont observées classant toujours le département de l'Indre comme étant l'un des plus sous-dotés, tout comme le Cher et l'Eure-et-Loir. L'étude des lieux de formation des professionnels formés indique également une moindre attractivité de la région, le taux de professionnels formés en Centre-Val de Loire et s'y installant étant bien plus faible que dans d'autres régions comme la Bretagne ou la Bourgogne-Franche-Comté par exemple. Face à ces constats, les groupes de travail organisés par l'ARS ont permis de dégager des pistes d'actions concrètes et encourageantes :

## La formation

Parmi les enjeux, ceux de la formation sont ressortis comme majeurs pour l'ensemble des professions médicales et paramédicales. Le nombre d'étudiants à former doit être largement renforcé pour l'ensemble des métiers, signifiant à la fois de développer la capacité de formation (dont de nouveaux lieux de formation : un nouveau CHU à Orléans et la création d'une faculté en odontologie à Tours) et également de favoriser les accueils en stage, que ce soit dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux et sociaux ainsi que dans les cabinets libéraux ou encore, pour certains métiers, l'encouragement de l'apprentissage. Il s'agit alors de former et d'indemniser les maîtres de stage, de soutenir les étudiants sur les questions de logement et de transport. Au-delà de la formation initiale, l'importance de développer la formation continue réalisée en Centre-Val de Loire a été soulignée dans un objectif d'amélioration/spécialisation des pratiques et surtout pour construire une communauté de professionnels qui peuvent partager et rompre leur isolement.

## L'attractivité des professions

Pour l'ensemble des professions, il a été indiqué l'importance de communiquer sur la richesse du/des métiers, une profession pouvant recouvrir un panel large d'activités. La promotion des métiers peut être encouragée en favorisant les travaux de recherche et d'innovation ainsi que le développement d'exercice spécialisé, y compris parmi les paramédicaux. En outre, il peut s'agir pour certaines professions de permettre plus largement les activités mixtes (salariée et libérale). Enfin, pour plusieurs professions, il a été relevé la nécessité d'une valorisation de la rémunération et des perspectives professionnelles.

## Les coopérations et délégations

Dégager du temps médical est un des points avancés face aux manques de médecins aujourd'hui et demain. Pour ce faire, le développement de protocoles de coopération a été souligné mais ces protocoles sont perçus comme trop complexes et longs à mettre en œuvre. Les délégations de tâches doivent être renforcées en s'appuyant notamment des infirmiers Asalée ou encore des IPA (infirmiers de pratiques avancées pour lesquels la région Centre-Val de Loire doit devenir un des trois sites d'expérimentation du développement de sa mise en œuvre). La télé-expertise, la téléconsultation sont des outils dont le déploiement doit être poursuivi, évitant ainsi le transport de patients et l'isolement de certains professionnels. Enfin, face à la pénurie de professionnels pendant encore quelques années, il a été indiqué la nécessité de pouvoir accompagner les professionnels en âge de départ à la retraite pour les maintenir encore quelques années en activité.

Cet état des lieux aura donc permis la mise en débat des actions à entreprendre pour les 5 prochaines années, dans le cadre du prochain projet régional de santé. Un suivi de ces données permettra d'apprécier en partie les impacts des orientations du PRS et de les ajuster, le cas échéant.



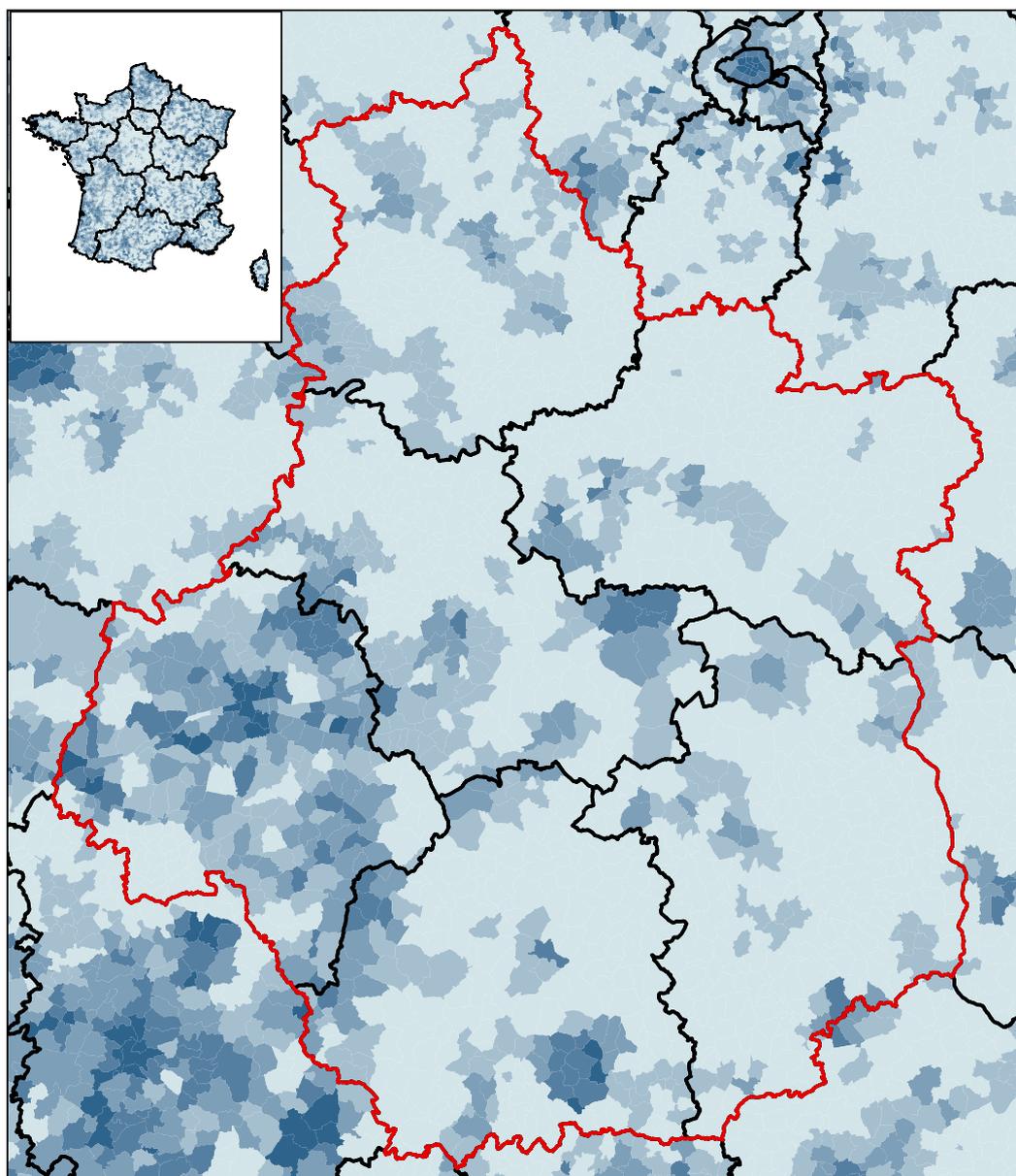


# Annexes

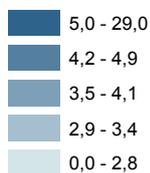
**En France hors Mayotte, en 2021, la population a accès en moyenne à 3,8 consultations par an chez le médecin généraliste. En région Centre-Val de Loire, il est moins facile de consulter un médecin généraliste (en moyenne 2,1 consultations par an par habitant).**

L'APL aux médecins généralistes libéraux ou exerçant en centre de santé varie de 0,6 consultation par an par habitant dans la commune de Villamblain (45) à 6,8 consultations par an par habitant dans la commune de Chambray-lès-Tours (37). 132 communes de la région Centre-Val de Loire ont une APL supérieure ou égale à celle de la France, soit 7,5 % des communes de la région.

**ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX OU EXERÇANT EN CENTRE DE SANTÉ EN 2021 (EN NOMBRE DE CONSULTATIONS ACCESSIBLES PAR AN ET PAR HABITANT)**



Bornes d'APL  
(quintiles de population)



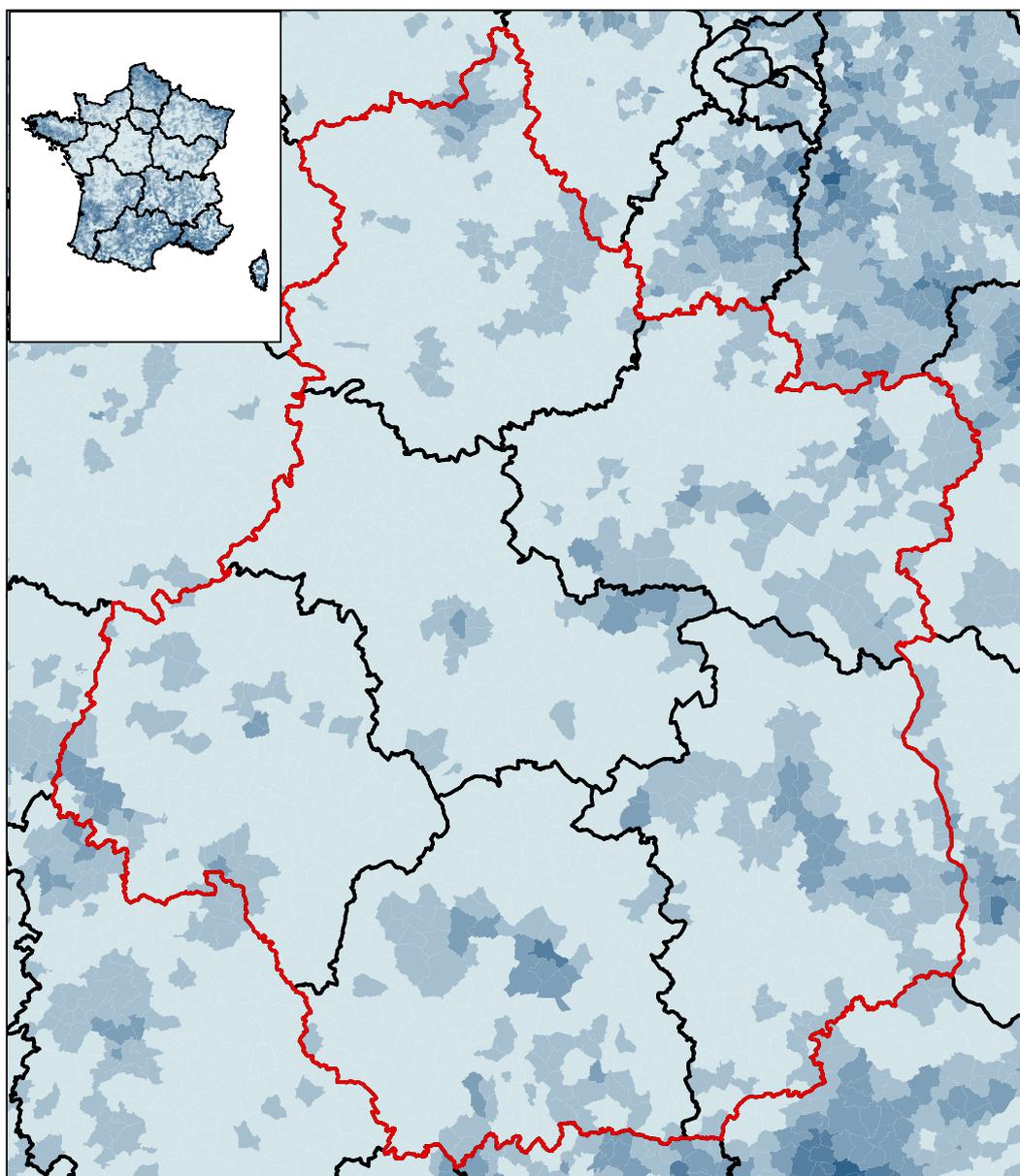
APL France : 3,8

Sources : SNIR-AM 2021, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2019, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES.  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

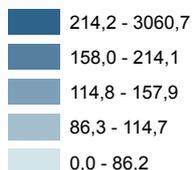
En France hors Mayotte, en 2021, l'APL aux infirmiers libéraux de moins de 65 ans est en moyenne de 156,1 ETP pour 100 000 habitants standardisés. En région Centre-Val de Loire, l'APL aux infirmiers libéraux de moins de 65 ans est nettement inférieure (84,6 ETP pour 100 000 habitants standardisés).

Elle varie de 16,9 ETP pour 100 000 habitants dans la commune de Bucy-le-Roi (45) à 190,8 ETP pour 100 000 habitants dans la commune de Déols (36), seule commune de la région présentant une APL supérieure au niveau national

**ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX OU EXERÇANT EN CENTRE DE SANTÉ DE MOINS DE 65 ANS EN 2021 (EN NOMBRE D'ETP ACCESSIBLES POUR 100 000 HABITANTS STANDARDISÉS)**



Bornes d'APL (quintiles de population)



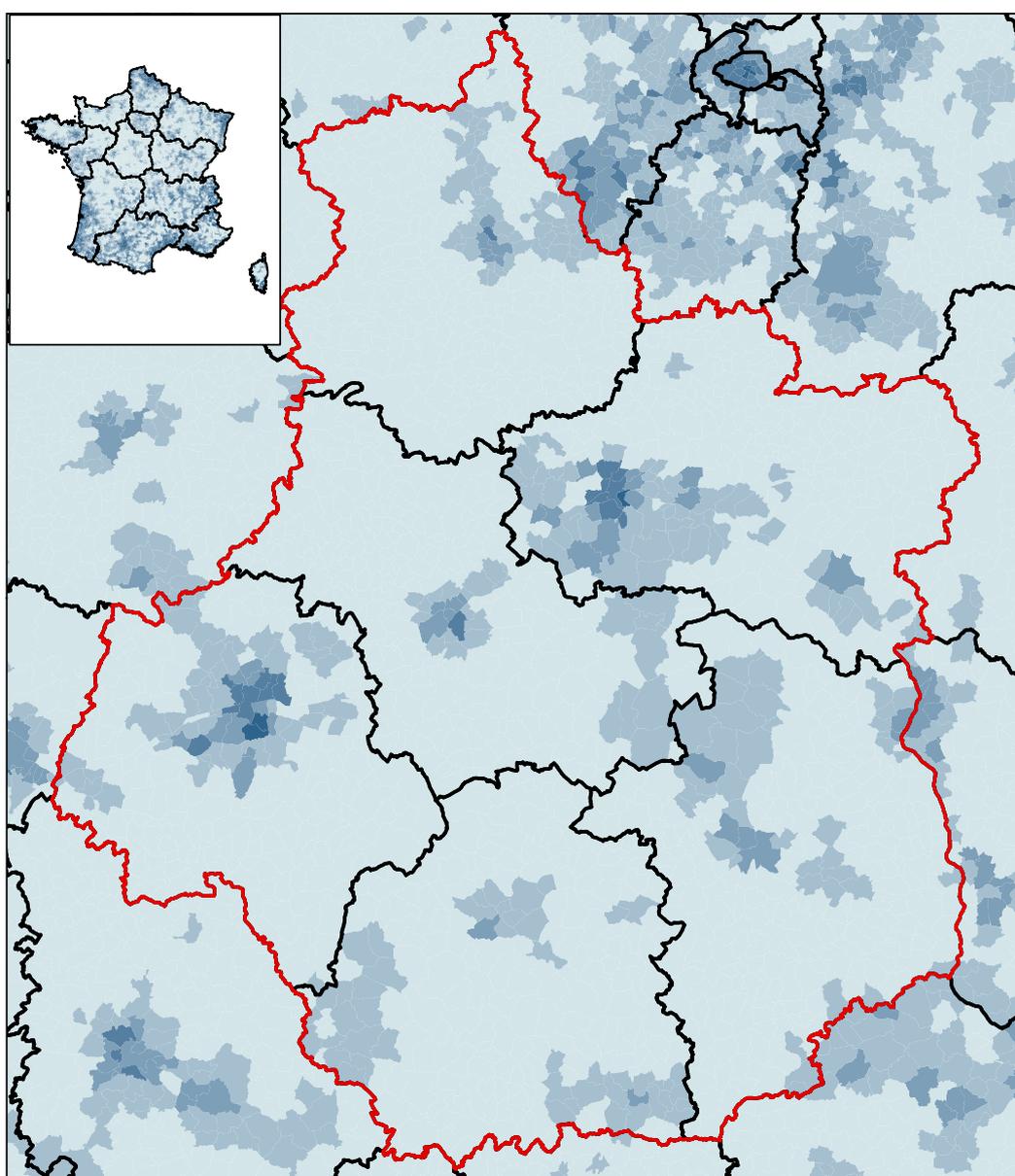
APL France : 156,1

Sources : SNIR-AM 2021, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2019, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

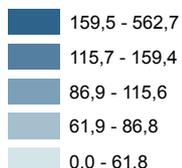
En France hors Mayotte, en 2021, l'APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux de moins de 65 ans est en moyenne de 111,6 ETP pour 100 000 habitants standardisés. En région Centre-Val de Loire, l'APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux de moins de 65 ans est inférieure au niveau national (69,7 ETP pour 100 000 habitants standardisés).

Elle varie de 0 ETP pour 100 000 habitants dans les communes de Chezal-Benoît (18), Saint-Hilaire-en-Lignières (18), Touchay (18) et Châtillon-sur-Indre (36), à 172,3 ETP pour 100 000 habitants dans la commune de Chambray-lès-Tours (37). Les APL les plus élevées se retrouvent principalement dans les grandes communes de l'axe ligérien ainsi que leurs périphéries. 21 communes de la région Centre-Val de Loire ont une APL supérieure ou égale à celle de la France, soit 1,2 % des communes de la région.

**ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) AUX MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX OU EXERÇANT EN CENTRE DE SANTÉ DE MOINS DE 65 ANS EN 2021 (EN NOMBRE D'ETP ACCESSIBLES POUR 100 000 HABITANTS STANDARDISÉS)**



Bornes d'APL  
(quintiles de population)



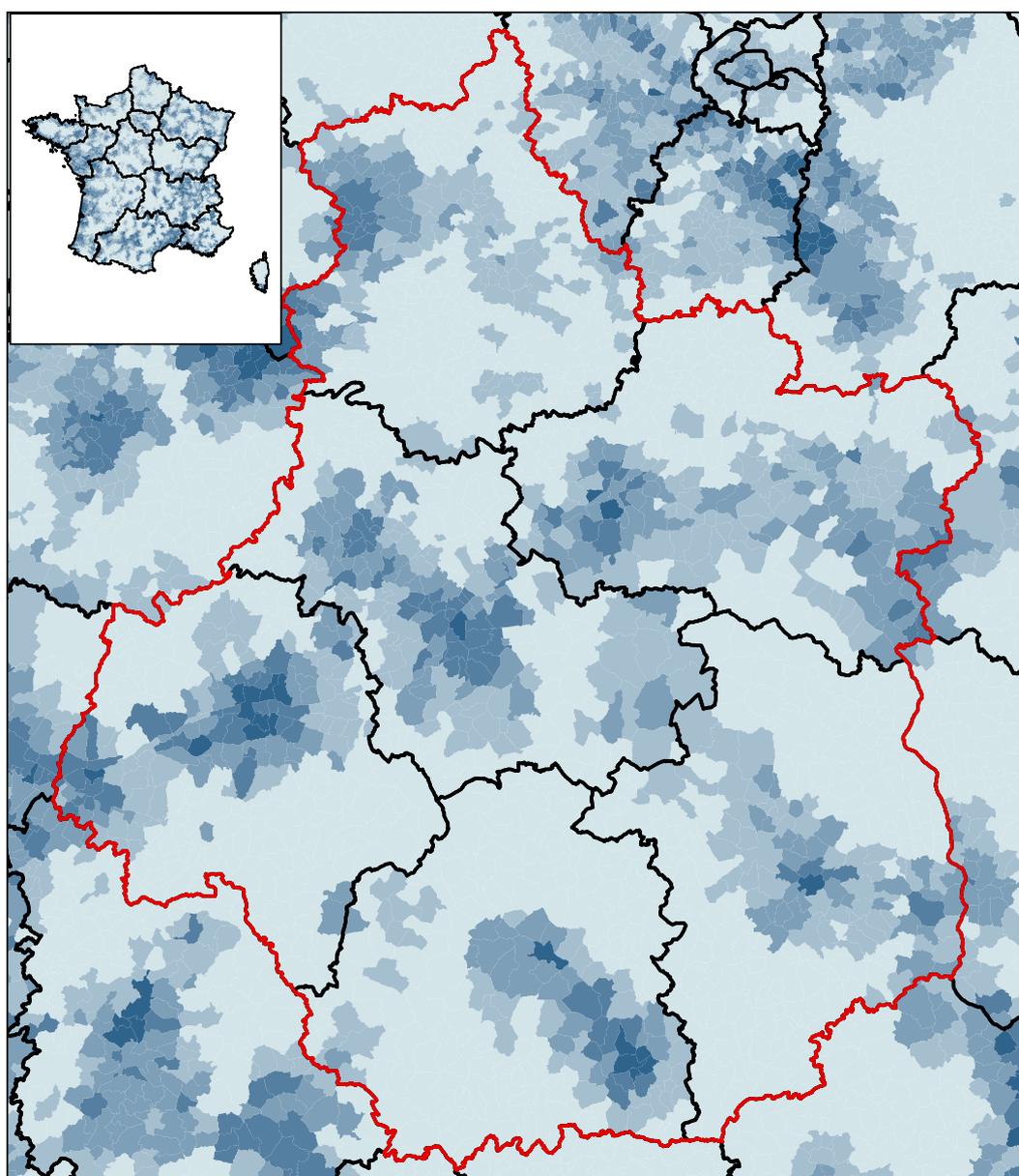
APL France : 111,6

Sources : SNIIR-AM 2021, EGB 2018, CNAM-TS ;  
populations par sexe et âge 2019, distancier METRIC,  
INSEE ; traitements DREES.  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

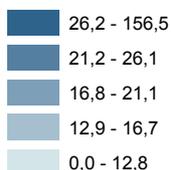
En France hors Mayotte, en 2021, l'APL aux sages-femmes libérales de moins de 65 ans est en moyenne de 19,6 ETP pour 100 000 femmes standardisées. En région Centre-Val de Loire, l'APL aux sages-femmes libérales de moins de 65 ans est inférieure au niveau national (16,6 ETP pour 100 000 femmes standardisées).

Elle varie de 0 ETP pour 100 000 femmes dans 56 communes de la région à 32,1 ETP pour 100 000 femmes dans la commune de Vineuil (41). Les APL les plus élevées se retrouvent principalement dans les grandes communes de la région ainsi que leurs périphéries. 191 communes de la région Centre-Val de Loire ont une APL supérieure ou égale à celle de la France, soit 10,9 % des communes de la région.

**ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) AUX SAGES-FEMMES LIBÉRALES DE MOINS DE 65 ANS EN 2021**  
(EN NOMBRE D'ETP ACCESSIBLES POUR 100 000 FEMMES STANDARDISÉES)



Bornes d'APL  
(quintiles de population)



APL France : 19,6

Sources : SNIIR-AM 2021, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2019, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

des Démographie  
PROFESSIONNELS  
de SANTÉ

CENTRE-  
VAL DE  
LOIRE